



Assemblée générale

Documents officiels

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

395^e séance

Mardi 7 juin 1994, à 15 heures
Vienne

Président : M. Hohenfellner (Autriche)

La séance est ouverte à 15 heures.

Organisation des travaux

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole au premier orateur, je voudrais rappeler aux représentants que, conformément au calendrier que nous avons adopté hier, nous poursuivrons et achèverons le débat général demain. Nous passerons ensuite à la question suivante, le point 4 de l'ordre du jour, «Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques». Je prie instamment toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole sur cette question à inscrire dès que possible leur nom sur la liste des orateurs. Tout en gardant cette question ouverte pour les représentants qui souhaitent prendre la parole à ce sujet, j'ai l'intention, si nous en avons le temps, d'entamer également l'examen du point 5, «Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa trente et unième session», puis du point 7, «Application de recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique». Suivant la pratique établie, ces deux questions seront examinées conjointement afin de gagner du temps.

Echange de vues général (*suite*)

M. Halff (Pays-Bas) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais dès l'abord dire combien je suis heureux de vous voir cette fois encore assumer la présidence. Je suis certain que c'est le gage d'une session efficace et fructueuse.

Quelqu'un a dit une fois que le travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique était unique en son genre. À la différence des autres instances des Nations Unies, le Comité ne se limite pas aux affaires courantes et à la simple codification des pratiques actuelles. Il va au-delà des événements du moment dans le domaine de l'exploration et de l'exploitation de l'espace. Pour ce qui est, par exemple, de l'élaboration de projets de traité, le Comité anticipe; il imagine les évolutions possibles dans le domaine de l'espace, s'efforçant de créer un cadre juridique pour les faciliter.

Les États et les groupes d'États semblent essentiellement chercher aujourd'hui à protéger leurs intérêts nationaux ou les intérêts de leur groupe. Ce faisant, ils en viennent à freiner les activités réglementaires du Comité, voire à restreindre leur portée. Les Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, dont on a fait grand bruit, en sont un bon exemple. Après 12 années de discussions, on n'a obtenu qu'un certain nombre de principes dont l'application est toutefois limitée aux sources d'énergie nucléaires pour la production d'électricité, et non pas pour une éventuelle propulsion nucléaire future.

Je ne veux pas dire par là que nous devrions sans plus tarder modifier ces principes. Ils représentent le délicat équilibre de ce sur quoi des États ou groupes d'États ont souhaité s'entendre. Ce qui est important aujourd'hui, c'est de faire en sorte que ces principes fonctionnent dans les faits et qu'ils puissent montrer leur valeur, fût-elle limitée. Il est également important pour nous de suivre de très près

les développements futurs dans le domaine des sources d'énergie nucléaires afin que les principes pertinents puissent être adoptés à temps lorsque ces développements l'exigent, voire de façon anticipée quand cela est possible.

La question de la définition et de la délimitation de l'espace extra-atmosphérique et des autres activités spatiales est un autre exemple de la manière différente dont le Comité aborde les questions inscrites à son ordre du jour. Comme le représentant de l'Espagne l'a souligné ce matin, c'est dès 1959 que cette question a été inscrite à l'ordre du jour du Comité — alors que celui-ci s'appelait encore Comité spécial. En 1984, elle est devenue une question prioritaire, et un groupe de travail spécial a été créé. Diverses solutions ont été avancées, mais aucune d'elles n'était véritablement satisfaisante d'un point de vue technique, scientifique, juridique ou politique. Après 35 ans de discussions, nous devrions avoir le courage de choisir d'envisager la question de la définition et de la limitation de l'espace extra-atmosphérique ou sous un angle fonctionnel ou sous un angle spatial, de trancher le noeud gordien ou de laisser les choses en l'état pour le moment.

En dépit de ces deux exemples qui montrent que la nature des travaux du Comité a changé, je ne suis certainement pas d'accord avec Mme Zwaan, Codirectrice de l'Institut international de droit aérien et spatial de l'Université de Leiden, lorsqu'elle dit, dans son livre intitulé «*Droit spatial, Perspectives d'avenir*», que le Comité est devenu une sorte de forum de débat international où les États se livrent à d'éternelles discussions sur des problèmes mineurs. Je ne suis pas d'accord avec elle parce que la question des débris spatiaux, inscrite l'année dernière à l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique, n'est pas un problème mineur. C'est un problème fort important et extrêmement pressant qui exige la plus grande attention et une solution rapide.

Les membres du Comité se souviendront sans aucun doute que les Pays-Bas ont déjà demandé plusieurs fois au Comité d'examiner ce problème en lui accordant la plus grande priorité. Ma délégation est fermement convaincue que l'importance de la question des débris spatiaux et de ses conséquences pour l'environnement spatial et pour l'environnement terrestre justifie non seulement qu'elle figure en tant que point distinct à l'ordre du jour du Comité, mais aussi que l'on fixe un délai au Sous-Comité scientifique et technique pour achever son étude en profondeur du problème et qu'on arrête une date pour un rapport détaillé par le Sous-Comité. Si le Comité s'attaquait à ce problème avec la même énergie et la même prévoyance dont il faisait preuve autrefois, nous pourrions espérer entrevoir une

solution au problème des débris spatiaux au début du siècle prochain.

L'importance même du problème des débris spatiaux est mise en lumière par l'une des conclusions auxquelles est arrivé le Groupe d'évaluation technologique du Congrès des États-Unis, telle que reflétée dans le document d'information «*Orbiting debris, a space environmental problem*». Selon cette conclusion, si les usagers de l'espace ne prennent pas rapidement des mesures pour réduire leur apport aux débris spatiaux, les débris orbitaux pourraient bien limiter sérieusement l'utilisation de certaines orbites d'ici 10 ou 20 ans.

Une action coordonnée s'impose de la part de la communauté internationale si l'on veut profiter à l'avenir des retombées bénéfiques de l'activité spatiale. Le problème des débris ne pourra être résolu que par les efforts concertés de toute la communauté scientifique, technique et juridique.

M. Fulda (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, la délégation allemande se réjouit du fait que cette session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, comme la précédente, se déroule sous votre présidence distinguée et compétente. Nous nous félicitons de ce que le Comité tienne maintenant ses sessions à Vienne, ville bien connue pour son hospitalité traditionnelle. J'aimerais également saisir cette occasion pour remercier le personnel du Bureau des affaires spatiales ainsi que son directeur, M. Jasentuliyana, pour le travail accompli depuis un an.

C'est une bonne tradition de se servir de l'échange général de vues pour rappeler les événements les plus importants ayant marqué les activités spatiales au cours de l'année écoulée. Parmi les activités spatiales allemandes, les réalisations dans le domaine de l'observation de la Terre ont été particulièrement remarquables, avec la mise en service, au cours de la mission D2 effectuée en mai 1993 à bord de la navette spatiale Columbia, de la caméra à balayage optoélectronique multispectral MOMS 02 et, au cours du vol réalisé en avril 1994 par la navette spatiale Endeavor, du système radar SIR-C/X-SAR, mis au point conjointement par l'Allemagne, l'Italie et les États-Unis. Ces deux instruments représentent les sauts qualitatifs qui ont été accomplis dans leur technique respective d'observation de la Terre. Ma délégation sera heureuse de donner, lors de la prochaine session du Sous-Comité scientifique et technique, des renseignements détaillés sur les résultats obtenus.

En ce qui concerne l'avenir, j'ai le plaisir d'annoncer que l'agence spatiale allemande DARA, qui a accédé en

1994 à la présidence annuelle du Comité des satellites de télédétection, prépare actuellement la séance plénière de ce comité, qui aura lieu à Berlin du 26 au 28 septembre. Au cours de cette séance, un événement spécial marquera la célébration du dixième anniversaire du Comité, afin que soit soulignée l'importance de cette coopération internationale remarquablement fructueuse et efficace.

Les dernières sessions du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique ont démontré que les Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, qui ont fait l'objet de longs débats au sein de ce comité et des deux Sous-Comités, ont passé avec succès l'épreuve des applications pratiques, et aucune discussion approfondie sur leur révision n'a été nécessaire.

Ma délégation se félicite de ce que le Sous-Comité scientifique et technique ait commencé à aborder la question des débris spatiaux en tant que point distinct de l'ordre du jour. Cette question des débris spatiaux pose un problème d'une importance croissante, car ces débris mettent en péril l'avenir non seulement des vols spatiaux habités mais aussi, à long terme, de tout vol spatial. Je traiterai plus en détail de cette question lors de l'examen du point 5 de l'ordre du jour.

Selon la délégation allemande, l'un des motifs de la décision du Secrétaire général de déménager à Vienne le Bureau des affaires spatiales était de rendre encore plus efficaces les travaux des organes de l'ONU. Nous estimons que davantage de souplesse est nécessaire pour assurer une utilisation optimale des services de conférence disponibles. Les sessions de ce comité et de ses sous-comités, notamment celles du Sous-Comité juridique, pourraient être abrégées. De fait, cette année, le Sous-Comité juridique a achevé ses débats après deux semaines — si on compte seulement les jours ouvrables — de discussions. Le Comité devrait donc procéder à une réflexion en profondeur sur ses méthodes de travail et, à la lumière de nos conclusions, laisser le soin aux divers organes de mettre en oeuvre ce principe de souplesse.

La délégation allemande voudrait exprimer son espoir que la présente session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique s'avérera à nouveau fructueuse et efficace, au bénéfice de toute l'humanité.

M. Wiryosumarto (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord exprimer, au nom de ma délégation, notre plaisir et notre satisfaction de vous voir présider la trente-septième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-

atmosphérique. Je suis certain que, sous votre direction éclairée et compétente, la session de cette année se déroulera sous le signe de l'efficacité et sera couronnée de succès, à l'instar des sessions antérieures. Ma délégation réaffirme qu'elle continuera à coopérer avec vous et avec les autres membres du Bureau, ainsi qu'avec le Bureau des affaires spatiales, afin que la présente session connaisse une conclusion fructueuse.

Puisque cette session est convoquée pour la première fois au nouveau siège du Comité à Vienne, permettez-moi, au nom de ma délégation, de m'associer aux orateurs précédents pour exprimer notre reconnaissance et notre gratitude profondes au Gouvernement autrichien pour les services mis à la disposition du Comité.

Ma délégation reconnaît sincèrement les contributions apportées par les Présidents du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique. Leurs efforts soutenus se traduiront sans aucun doute par de meilleurs résultats à la présente session. Ma délégation voudrait aussi exprimer sa reconnaissance pour les déclarations détaillées prononcées hier par vous-mêmes, Monsieur le Président, et par le Directeur du Bureau des affaires spatiales.

Dans le domaine en expansion rapide des sciences et techniques spatiales, la coopération internationale est certainement une nécessité absolue pour que soit assurée la disponibilité de l'information et du savoir, y compris un plus grand accès aux retombées bénéfiques des activités spatiales pour les pays en développement. On peut affirmer que, aujourd'hui, aucun pays ne peut négliger les nombreuses possibilités qu'offrent de nouvelles découvertes et l'expansion des connaissances dans ce domaine s'il veut favoriser son développement national, particulièrement en ce qui concerne les progrès sociaux et économiques. La communauté internationale a justement exprimé son inquiétude quant à la nécessité de promouvoir la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'espace, compte tenu des besoins des pays en développement.

À l'heure actuelle, ma délégation aimerait réaffirmer la position fondamentale de l'Indonésie, selon laquelle l'espace extra-atmosphérique doit être utilisé exclusivement à des fins pacifiques et pour l'accroissement du bien-être de l'humanité. À ce sujet, ma délégation aimerait réaffirmer que toutes les activités spatiales doivent être menées de façon à prévenir toute atteinte aux intérêts nationaux des autres pays. Dans cette optique, nous partageons pleinement l'espoir exprimé dans votre déclaration prononcée hier, Monsieur le Président, que le Comité pourra faire

d'importants progrès dans la promotion de la coopération internationale en matière d'activités spatiales, de sorte que l'espace extra-atmosphérique soit exploré et exploité à des fins véritablement pacifiques ainsi qu'au bénéfice et dans l'intérêt de toute l'humanité. Nous exhortons donc le Comité à prêter attention à la promotion de la coopération régionale dans les applications de la technologie spatiale fondées sur l'intérêt commun des États Membres.

Il est généralement reconnu que les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sont inséparables des utilisations non pacifiques et que, par conséquent, la promotion et le renforcement des utilisations pacifiques exigent des mesures efficaces pour prévenir un accroissement de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. A cet égard, ma délégation estime que tous les pays qui ont des activités spatiales devraient être tout particulièrement conscients de l'évolution de notre environnement. Il importe au plus haut point que, dans tous programmes et activités spatiaux, on veille à protéger et à maintenir l'environnement spatial, en particulier les éléments qui affectent l'environnement terrestre.

L'Indonésie est fermement convaincue que le Comité devrait poursuivre sa discussion sur le problème de l'orbite géostationnaire (OGS), non seulement parce que le problème met en cause des questions techniques mais également parce qu'il est étroitement lié à des préoccupations juridiques et politiques. À ce jour, comme nous le savons tous, les discussions sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique et de l'orbite géostationnaire n'ont abouti à aucun progrès significatif. Il existe encore des divergences de vues sur la nécessité de délimiter l'espace aérien et l'espace extra-atmosphérique, en dépit des caractéristiques mêmes de la souveraineté, de l'intégrité et de la sécurité territoriales qui sont inhérentes au régime juridique de l'espace extra-atmosphérique.

Cependant, comme vous l'avez indiqué dans votre déclaration, Monsieur le Président, l'échange de vues qui a eu lieu sur la base du document de travail intitulé «L'orbite des satellites géostationnaires» (A/AC.105/C.2/L.192), qui a été présenté à la session du Groupe de travail de 1993, a été très fructueux et a fourni une bonne base aux travaux futurs du Groupe. La délimitation de l'espace aérien et de l'espace extra-atmosphérique est, en outre, une nécessité absolue pour déterminer les limitations du droit spatial international. Des critères scientifiques n'ont peut-être pas encore été acceptés pour l'établissement de l'altitude spécifique à laquelle l'espace aérien s'arrête; mais si l'on ne cherche pas à conclure un accord, je crains alors que des décisions unilatérales ne soient prises. Cela créerait certaine-

ment une confusion inutile et compromettrait notre ère de coopération internationale accrue.

Je voudrais réitérer notre préoccupation en ce qui concerne la question du caractère et de l'utilisation de l'OGS. Nous sommes préoccupés par l'utilisation de l'orbite géostationnaire — une ressource naturelle limitée — et par le fait que l'espace orbital proche de la Terre est de plus en plus encombré de systèmes de satellites. De nombreux États Membres ont reconnu la nécessité de la rationalité et de l'équité dans les principes directeurs régissant l'utilisation de l'OGS. Nous sommes fermement convaincus que l'utilisation de l'OGS revêt une importance fondamentale pour l'avancement des objectifs du développement national des pays en développement. Nous sommes certains que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique continuera à discuter les voies et les moyens permettant de traiter ces questions. Des efforts constants en vue de formuler un cadre juridique viable renforceraient la coopération internationale et supprimeraient le fossé qui sépare le droit spatial et le développement progressif des techniques.

Dans le domaine de la télédétection, qui est particulièrement important pour les pays en développement, ma délégation est préoccupée, elle aussi, par la commercialisation croissante des bases de données acquises grâce à la télédétection, qui devraient être rentabilisées de façon que les pays en développement puissent bénéficier de cette technique de pointe, et qui devraient leur être diffusées afin que ces pays puissent les utiliser pour satisfaire leurs besoins économiques et sociaux. Nous croyons également qu'il importe de poursuivre les efforts internationaux nécessaires à la continuité, la compatibilité et la complémentarité des systèmes de télédétection. Il importe également d'encourager la coopération grâce à des réunions régulières entre les exploitants et les usagers de satellites et de stations au sol.

Nous voudrions réaffirmer notre appui à la convocation d'une troisième conférence d'UNISPACE, conformément à la résolution 48/39 de l'Assemblée générale, dans un pays en développement, dans un avenir proche. Ma délégation estime que cette conférence pourrait examiner comment la coopération internationale pourrait être renforcée dans le domaine de la télédétection, des observations climatiques et météorologiques et du contrôle de l'environnement, pour promouvoir l'utilisation de ces systèmes par tous les États et fournir les ressources financières adéquates pour entretenir et améliorer ces systèmes. Cette conférence serait une instance précieuse pour répondre aux préoccupations de nombreux États en ce qui concerne la nécessité d'assurer la

continuité des systèmes spatiaux, notamment ceux qui ont trait à la météorologie et à la télédétection. À cet égard, ma délégation voudrait exprimer sa reconnaissance au Secrétariat pour le travail louable qu'il a fait pour préparer le document A/AC.105/575 qui traite des questions touchant la tenue possible d'une troisième conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

En application de la résolution 49/5 de la quarante-neuvième Réunion ministérielle de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), nous avons l'intention de participer et de contribuer activement à la prochaine Réunion ministérielle de la CESAP qui sera convoquée à Beijing, en septembre. Nous aimerions que tous les pays membres de la CESAP s'engagent à instaurer une coopération régionale pour l'application de la science et de la technique spatiales en vue d'un développement national durable.

Dans le contexte de la coopération accrue que la communauté internationale continue de renforcer, les retombées bénéfiques de la technologie spatiale deviennent rapidement des facteurs importants pour promouvoir l'amélioration de la qualité de la société humaine. Des progrès importants ont été réalisés dans les domaines de la médecine, de la sécurité industrielle, de la fabrication et de la construction, ainsi que dans ceux de la protection de l'environnement et de l'agriculture — et même dans la préservation des oeuvres d'art. Il est reconnu que ces retombées bénéfiques sont importantes pour le monde entier. Pour cette raison, l'Indonésie fait appel à une coopération internationale continue pour accroître ces retombées bénéfiques et faire en sorte que tous les pays — notamment ceux qui ont les plus grands besoins économiques et sociaux — puissent y accéder.

Nous espérons ardemment que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique jouera un rôle de plus en plus important en forgeant des liens entre pays en développement et pays développés, ainsi qu'entre pays en développement eux-mêmes. Nous sommes également convaincus que cette coopération leur permettra d'avoir accès à la science et à la technologie spatiales.

M. Jahedi (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion, Monsieur le Président, pour m'associer aux autres représentants qui vous ont félicité de la manière dont vous assumez la présidence du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Cette session est la première du Comité qui a lieu après sa réinstallation à Vienne. Ma délégation est certaine que, sous votre direction éclairée et grâce à vos qualités de diplomate, le Comité pourra réaliser des progrès considérables et aboutir aux mêmes résultats positifs que précédemment. En outre, je voudrais également exprimer ma plus profonde reconnaissance à M. Jasentuliyana, à M. Abiodun et au personnel du Bureau des affaires spatiales pour la façon remarquable dont ils se sont acquittés de leurs tâches au cours de l'année écoulée.

La République islamique d'Iran se prononce fermement en faveur des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et — conformément aux recommandations d'UNISPACE 82, relatives au développement des capacités endogènes, et à la résolution 45/72 de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1990 — l'Iran a fait savoir au Bureau des affaires spatiales qu'il était prêt à accueillir un centre de formation aux sciences et techniques spatiales. Afin de créer ce centre, le Président de la République islamique d'Iran a approuvé l'allocation de 1,5 million de dollars des États-Unis par an, pendant les quatre prochaines années.

En outre, des enseignants expérimentés du Centre iranien de télédétection et de trois grandes universités iraniennes, qui satisfaisaient aux exigences du centre, ont été sélectionnés. De plus, plusieurs institutions gouvernementales, telles que le Centre national de cartographie, l'Organisation météorologique et le Service de levés géologiques d'Iran, mettront leurs compétences professionnelles et leurs installations à la disposition du centre prévu pour renforcer son niveau scientifique. Plusieurs pays de la région — l'Azerbaïdjan, la Jordanie, le Kazakhstan et le Pakistan — se sont déclarés prêts à coopérer avec nous pour dispenser des cours de formation et pour entreprendre des projets conjoints. Une mission d'évaluation des Nations Unies s'est rendue à Téhéran l'été dernier pour déterminer les capacités et l'infrastructure sur place. Nous attendons l'annonce officielle par le Bureau des affaires spatiales de sa décision finale.

La dixième réunion du Comité consultatif intergouvernemental des directeurs de centres régionaux de télédétection de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) s'est tenue à Téhéran du 22 au 26 mai 1994. Trente-six personnes venues de 16 pays membres de la CESAP et plusieurs organisations et institutions internationales y ont participé. La réunion a pris note de la décision imminente d'établir l'un des centres régionaux en Iran au service des pays de la CESAP et a demandé au secrétariat de la CESAP d'informer le Bureau

des affaires spatiales de sa volonté de progrès. Elle a en outre demandé au Bureau des affaires spatiales de prendre rapidement la décision appropriée quant au centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales en Iran.

En application de la résolution adoptée par le Sous-Comité scientifique et technique à sa trente-quatrième session, en 1994, ma délégation tient à faire savoir qu'elle appuie la convocation d'une troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique dans un pays en développement. Nous espérons que nos débats sur cette question aboutiront à une proposition positive et concrète que nous pourrions présenter à l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session.

Je voudrais brièvement mentionner quelques-unes des principales activités spatiales de la République islamique d'Iran. La quatorzième Conférence asiatique sur la télédétection, à laquelle ont participé 474 personnes venues de différents pays asiatiques, s'est tenue à Téhéran du 12 au 17 octobre 1993. En outre, trois séminaires nationaux ont été tenus dans différentes provinces d'Iran dans le but de familiariser la communauté d'utilisateurs éventuels avec ces activités et de l'y sensibiliser.

Afin de renforcer le mécanisme national des applications des techniques spatiales, un Conseil de ministres, qui vient d'être créé, coordonne et harmonise les activités spatiales nationales de l'Iran. À cet égard, le Gouvernement est en train de créer une organisation nationale des techniques spatiales et de leurs applications qui s'appellera l'Administration spatiale iranienne.

En outre, afin de jouer un rôle actif dans le Programme régional des applications des techniques spatiales aux fins du développement, l'Iran participera sans réserve à la Conférence au niveau ministériel pour l'Asie et le Pacifique, qui doit se tenir à Beijing en septembre 1994.

L'Iran envisage de contribuer la moitié du coût annuel de fonctionnement du secrétariat de la Conférence Asie-Pacifique sur la communication par satellite, proposée lors de l'atelier des Nations Unies sur la communication spatiale pour le développement, tenue à Séoul, en République de Corée, en novembre 1992.

La République islamique d'Iran a récemment fourni un appui politique adéquat et l'infrastructure nécessaire à la création d'établissements institutionnels avec la participation d'associations du secteur privé, notamment dans le domaine des industries des techniques spatiales concernées. Nous

sommes prêts à permettre aux Nations Unies de jouer un rôle primordial dans le transfert des connaissances appropriées et de compter sur un appui financier pour accélérer le processus de privatisation des techniques spatiales, qui vient de commencer en Iran.

Nous nous sommes attelés à la tâche qui consiste à réactiver et à améliorer notre station au sol de réception de signaux transmis par satellite. Une augmentation des capacités de la station de réception est prévue pour permettre la réception directe de SPOT-3, Landsat, IRS et, peut-être, d'autres satellites de détection de ressources terrestres.

Parmi les applications, projets pilotes et programmes de formation les plus importants en cours dans notre centre, citons notamment six cours de télédétection de courte durée pour des experts de plusieurs organisations gouvernementales, l'élaboration de cartes d'aménagement du territoire pour le pays entier à l'échelle de 1/100 000, la collecte et le traitement de données de télédétection, avec la participation du Centre national de cartographie, afin de préparer un atlas national, une étude de zones forestières et de ressources renouvelables dans le nord de l'Iran, une étude des dépôts de sel dans la partie centrale de l'Iran, et une étude préliminaire, menée en collaboration avec notre ministère des mines et métaux, de dépôts de bauxite et d'alumine. Outre le Centre provincial de télédétection créé il y a plus d'un an, deux nouveaux centres ont été créés.

Pour terminer, ma délégation souligne une fois de plus la nécessité d'une utilisation véritablement pacifique de l'espace extra-atmosphérique et d'une coopération internationale dans ce domaine.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Association de droit international.

M. Böckstiegel (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, c'est un privilège particulier et un grand plaisir pour moi que de faire cette déclaration au nom de l'Association de droit international (ADI) sous votre présidence si efficace. Je tiens également à exprimer notre reconnaissance pour l'excellent travail et la coopération de M. Jasentuliyana et du Bureau des affaires spatiales.

Je voudrais, à l'intention notamment des représentants et observateurs qui n'ont pas assisté aux sessions du Comité ces dernières années, rappeler très brièvement quelques informations fondamentales sur l'ADI. La création de l'ADI remonte à 1873 et depuis, elle est toujours restée une organisation internationale non gouvernementale regroupant

des universitaires et des praticiens dans le domaine du droit international. L'ADI a des branches nationales dans toutes les régions du monde, et son siège est à Londres. Ses travaux sont présentés et officiellement adoptés lors de conférences semestrielles qui sont tenues en différents endroits dans le monde. La dernière conférence s'est tenue au Caire, et la prochaine aura lieu en août 1994 à Buenos Aires. Entre ces conférences, ce sont essentiellement des comités créés pour les différents domaines du droit international public et privé qui poursuivent les travaux.

L'un de ces comités est le Comité du droit de l'espace de l'ADI, que j'ai l'honneur de présider. Son Rapporteur est le professeur Williams, de l'Argentine, et ses membres sont d'éminents spécialistes dans le domaine du droit de l'espace. Les membres de ce comité et du Sous-Comité juridique connaissent bien la plupart d'entre eux.

Pour de plus amples informations sur l'ADI et ses travaux, l'on peut se reporter à la récente publication des Nations Unies intitulée «Activités spatiales des Nations Unies et des organisations internationales» (A/AC.105/521) et aux rapports de conférence de l'ADI, qui sont publiés après chaque conférence sous forme de livre.

Étant donné que, ces dernières années, les travaux du Comité du droit de l'espace de l'ADI ont essentiellement porté sur la protection de l'environnement de l'espace et de la Terre au regard des activités spatiales, et tout particulièrement sur la question des débris spatiaux, je voudrais tout d'abord dire que c'est avec un grand plaisir et une grande satisfaction que je note les progrès accomplis par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique dans l'examen de ces questions.

Vous-même, Monsieur le Président, avez joué un rôle de fer de lance dans ce contexte lorsque, dans votre déclaration au début de la dernière session du Comité, vous avez mis ces problèmes en exergue et conclu :

«que le moment est venu pour cet organe d'assumer ses responsabilités envers la communauté internationale en entamant des discussions sur les mesures nécessaires à prendre pour traiter ce problème dont l'importance s'accroît.»
(A/AC.105/PV.379, p. 21)

L'Association de droit international ne peut que se rendre à cette conclusion.

Par la suite, le Secrétariat a publié un nouveau rapport sur la «Recherche nationale sur la question des débris

spatiaux» (A/AC.105/565). Mais, comme les membres le savent, l'événement particulièrement marquant c'est que la question des débris spatiaux a été inscrite pour la première fois cette année à l'ordre du jour de la session de février-mars du Sous-Comité scientifique et technique, qui en a longuement débattu. Dans le rapport de cette session (A/AC.105/571), plusieurs conclusions concertées et importantes méritent d'être relevées : la satisfaction de voir que la question des débris spatiaux figure à l'ordre du jour en tant que point distinct; le fait que les États Membres doivent prêter une plus grande attention à la collision possible d'objets aérospatiaux en orbite avec des débris spatiaux; l'importance qu'il y a à disposer d'une base scientifique et technique solide en vue d'une action future à propos des particularités complexes des débris spatiaux; le fait que la prochaine réunion du Sous-Comité scientifique et technique élaborera un plan de travail pluriannuel spécifique, durable et réfléchi pour ce point de l'ordre du jour; et que les organisations internationales pertinentes devraient être invitées à soumettre les résultats de recherches pertinentes au Sous-Comité.

À propos de cette dernière conclusion, l'Association de droit international s'efforcera de toute évidence de contribuer du mieux qu'elle peut aux travaux sur cette question. Mais nous constatons aussi qu'à la dernière session du Sous-Comité scientifique et technique, certaines délégations ont été d'avis que le Sous-Comité juridique devrait être tenu informé des discussions sur ce point de l'ordre du jour alors que d'autres délégations ont estimé que cela ne serait pas approprié. L'Association est d'avis, quant à elle, que les deux Sous-Comités du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devraient, à tout le moins, échanger leurs informations sur cette question, car toute discussion au Sous-Comité juridique doit nécessairement se fonder sur les informations scientifiques et techniques dont dispose le Sous-Comité scientifique et technique. Et vice versa, si nous voulons progresser à long terme dans ce domaine, le Sous-Comité scientifique et technique — auquel l'expérience spécifique du Sous-Comité juridique ne pourra de toute évidence qu'être d'une grande aide — devrait envisager dès que possible de disposer d'un instrument international.

J'aimerais maintenant parler brièvement du rapport d'évaluation des travaux de l'Association de droit international dans le domaine des débris spatiaux. À la suite d'une décision prise à sa conférence de Séoul en 1986, le Comité du droit spatial de l'Association de droit international a procédé à des travaux de recherche ainsi qu'à un échange de vues et d'informations, pour finalement élaborer des projets sur la protection de l'environnement contre les

dommages causés par les activités spatiales, et plus particulièrement par les débris spatiaux. Pour ce faire, les experts juridiques du Comité de droit spatial de l'Association ont bénéficié du concours de trois consultants scientifiques : le professeur Lubos Perek, de la République tchèque, qui est présent dans cette salle; le professeur Dieter Rex, de l'Allemagne; et le professeur Ricciardi, de l'Argentine.

Parmi les événements phares, on peut citer les suivants : un séminaire régional de l'Association de droit international, à Buenos Aires, en décembre 1987; un colloque international à l'Institut de droit spatial et aérien, à Cologne, en mai 1988, où l'accent a été mis sur les aspects interdisciplinaires de la question et qui a donné lieu à la publication d'un livre; des discussions et un nouveau mandat à la conférence de l'Association à Varsovie, en 1988; une réunion à Asunción, au Paraguay, en octobre 1988; un rapport à la Conférence de l'Association en 1990, en Australie, qui a eu pour résultat des discussions et le mandat donné au Comité du droit spatial d'entreprendre des travaux sur l'élaboration de principes pertinents; et, après l'élaboration de trois projets, un rapport à la Conférence de l'Association, au Caire, en 1992, qui a eu pour résultat le mandat de préparer un texte final de projet d'instrument international.

Après ce travail préparatoire long et intensif, trois projets ont été élaborés, distribués et débattus à différents stades par le Comité du droit spatial de l'Association au cours des deux dernières années; la semaine dernière, on a mis la dernière main au texte final. Il s'intitule «Instrument international pour protéger l'environnement contre les dommages causés par les débris spatiaux». Il sera soumis, avec un commentaire détaillé du Rapporteur, à la soixante-sixième Conférence de l'Association de droit international, qui aura lieu à Buenos Aires, en août de cette année. Les principales dispositions de ce texte définitif traitent : des définitions (art. 1); du champ d'application (art. 2); de l'obligation générale de coopérer (art. 3); de l'obligation d'alerter, informer, consulter et négocier de bonne foi (art. 4); de la compatibilité avec les autres accords (art. 5); des responsabilités (art. 6 à 8); du règlement des litiges (art. 9); viennent ensuite les dispositions habituelles relatives aux formalités d'un tel instrument international.

Après la Conférence de Buenos Aires, l'Association communiquera ce texte au Comité et à ses deux sous-comités. Les représentants et les observateurs qui sont intéressés par le texte final et le rapport, tels que soumis à la Conférence de Buenos Aires, peuvent me laisser leurs coordonnées; je me ferai un plaisir de leur en envoyer un exemplaire dès qu'il aura été imprimé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Association des explorateurs spatiaux, M. Prunariu.

M. Prunariu (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, j'estime que c'est un grand honneur pour nous que de vous féliciter de votre élection à la présidence de la trente-septième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le fait que les activités du Comité se déroulent dans votre pays atteste du rôle important que joue l'Autriche dans la promotion des principes de la Charte des Nations Unies, notamment en ce qui concerne les activités spatiales pacifiques.

J'ai le grand honneur, en ma qualité d'astronaute roumain, de représenter l'Association des explorateurs spatiaux à la présente session du Comité. Le fait que notre Association a obtenu le statut d'observateur au sein de ce comité des Nations Unies équivaut à une reconnaissance du bien-fondé de ses activités pour promouvoir, au niveau international, l'exploration et l'utilisation de l'espace dans l'intérêt de toute l'humanité. C'est aussi une façon d'assimiler la plupart des activités entreprises par l'Association aux objectifs des Nations Unies dans le domaine spatial.

L'Association des explorateurs spatiaux est reconnaissante à M. Jasentuliyana de ses efforts pour faire accepter notre association en tant qu'observateur au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Qu'il me soit permis de présenter en quelques mots l'Association que j'ai l'honneur de représenter.

Fondée en 1985, l'Association des explorateurs spatiaux est une organisation professionnelle et éducative indépendante, à but non lucratif, qui regroupe quelque 250 particuliers, venus de 26 pays, qui ont volé dans l'espace. Elle a pour vocation de servir de tribune pour un dialogue de professionnels qui ont volé dans l'espace; de promouvoir les sciences et l'exploration spatiales dans l'intérêt de tous; d'améliorer l'éducation; de faire prendre davantage conscience des problèmes d'environnement; et d'encourager la coopération internationale.

Chaque année depuis 1985, l'Association des explorateurs spatiaux (ASE) a fait de son Congrès planétaire annuel une instance au sein de laquelle les membres procèdent à des échanges de vues et mettent au point les programmes de l'Association. D'une durée d'une semaine, le Congrès donne lieu à des communications sur des questions d'intérêt commun pour la communauté spatiale internationale, les organismes gouvernementaux et le public.

Les membres font connaître des éléments de leurs programmes spatiaux nationaux, invitent des conférenciers à faire des exposés sur des questions spécifiques, débattent du thème retenu par le Congrès et remettent le Prix planétaire de l'Association à une personne ayant apporté une contribution exceptionnelle en rapport avec ce thème. Parmi les anciens lauréats du Prix, on peut mentionner les noms de Jacques-Yves Cousteau, Oleg Gazenko et Gerard O'Neill, Thomas Paine, Boris Raushenbakh, Yash Pal, Hendrick van de Hulst, Hans Dietrich Genscher, Isaac Asimov et Hermann Bondi.

En tant que seule association professionnelle d'astronautes, notre Association oeuvre en faveur de l'exploration spatiale en offrant des possibilités de communications entre professionnels de l'espace au plan international. L'Association a travaillé en étroite collaboration avec d'autres organisations spatiales professionnelles internationales pour élargir et stimuler le dialogue international sur des questions comme la sécurité spatiale ainsi que le sauvetage et les possibilités de l'être humain, ce qui s'est souvent traduit par la publication de documents et de comptes rendus. L'Association parraine régulièrement des débats internationaux entre astronautes sur la conduite des vols spatiaux. D'autres projets, comme la publication de livres, de calendriers et de cartes de collection, contribuent à canaliser l'appui du public pour l'exploration spatiale.

S'agissant de l'éducation, l'Association s'efforce de stimuler et d'inspirer un apprentissage continu et approfondi chez tous. Pour parvenir à cette fin, l'Association partage les connaissances et l'expérience de ses membres avec le public dans son ensemble et, particulièrement, avec les jeunes. Les membres de l'Association estiment qu'une compréhension accrue des questions écologiques et technologiques nous aidera à faire des choix plus éclairés pour notre environnement et pour l'orientation future de l'exploration spatiale. Les activités éducatives de l'Association comprennent des tournées annuelles internationales de conférences données par ses membres, le parrainage pour la production de vidéos, de dramatiques et de films sur l'espace, la coopération pour la publication de livres, de calendriers et de cartes de collection sur l'espace, et une collaboration avec le programme éducatif du Challenger Center.

L'Association considère qu'il importe d'offrir à ses membres des possibilités de faire part de leur perspective unique sur la Terre afin de contribuer à stimuler le sens des responsabilités de l'humanité à l'égard de l'avenir de notre planète. Les programmes de l'Association visent à élargir l'important rôle que l'espace joue dans l'observation de l'incidence des activités humaines sur la Terre, étant donné

l'utilité des connaissances écologiques acquises depuis l'espace dans la solution de nombreux défis écologiques. Parmi les plus importantes activités de l'Association dans le domaine de l'éducation écologique figurent la publication du grand succès international *The Home Planet*, en éditions de luxe et courante, la participation aux cérémonies de la Journée de la Terre de l'ONU et de la Mission planète Terre, le partenariat principal dans l'effort international de conservation des forêts «Arbor Project» et le parrainage de vidéos et de films à thème écologique.

L'Association maintient son engagement en faveur d'une coopération internationale pour l'exploration spatiale. Puisque l'exploration spatiale est une activité à haut degré technologique et financièrement coûteuse, les membres de l'ASE comprennent que, lorsque de nombreux pays investissent conjointement leurs ressources et leur ingéniosité dans des entreprises communes, tous sont susceptibles d'en bénéficier. Les principales activités de l'Association dans ce domaine comprennent des échanges professionnels et des visites d'installations pour des astronautes de différents programmes spatiaux nationaux, le parrainage d'un dialogue international sur le sauvetage spatial et une série de débats de haut niveau tenus à Washington qui ont donné lieu à plusieurs publications sur de nouvelles possibilités de coopération spatiale au sein d'un cadre politique mondial en évolution.

L'Association est attachée à la poursuite de son travail pour l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la démarche humaine dans l'espace. L'évolution de la situation mondiale semble indiquer que la coopération internationale dans ce domaine est destinée à s'approfondir et à s'élargir. L'Association continuera d'offrir un rôle dirigeant et une vision alors que l'humanité s'aventure plus loin dans l'espace.

J'espère que cette première participation de l'Association des explorateurs spatiaux au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de l'ONU, en cette trente-septième session, représente l'amorce d'une coopération étroite dans la promotion et l'élaboration d'un dialogue international et dans l'amélioration de certains aspects spécifiques de l'exploration et de l'utilisation pacifique de l'espace, l'expérience des professionnels formant notre Association étant très importante à cet égard.

M. Arets (Agence spatiale européenne (ASE)) : Permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer la satisfaction de l'Agence spatiale européenne (ASE) de vous voir, cette année encore, présider les débats de notre comité.

Au cours des 12 mois écoulés, la crise économique et l'évolution géopolitique n'ont pas favorisé le financement des programmes spatiaux. Par contre, ces mêmes facteurs ont conduit à rendre les gouvernements plus conscients que par le passé de la nécessité du développement de la coopération internationale.

Le symbole le plus évident de cette évolution est certainement l'invitation adressée à la Russie par les partenaires du programme de station spatiale internationale à unir ensemble leurs efforts pour développer un programme non plus sur la base de la compétition, mais bien sur celle de l'efficacité, de la meilleure utilisation des moyens existants et de la coopération internationale.

Depuis 1991, les ministres européens responsables des activités de l'Agence spatiale européenne avaient souligné l'importance croissante de cette coopération internationale, à l'échelle mondiale, notamment dans le cadre de la réalisation des programmes spatiaux européens.

En effet, à l'heure actuelle, pratiquement aucun programme spatial entrepris par l'Agence ne peut être évalué sur le seul plan européen. Les lanceurs européens sont en compétition sur le marché mondial avec les lanceurs d'autres provenances. La plupart des projets scientifiques de l'Agence sont réalisés en coopération avec les États-Unis, la Russie, le Japon, et plus récemment des coopérations ont été entreprises avec la Chine.

Les télécommunications par satellites ont, par hypothèse, une vocation mondiale, et l'observation de la Terre par satellite fait l'objet, tant pour la mise en place des systèmes que pour leur utilisation, d'une très large concertation avec les autres opérateurs de systèmes spatiaux et avec les communautés d'utilisateurs.

Je voudrais attirer l'attention du Comité sur quelques éléments essentiels du programme de l'Agence, sur le développement de la coopération internationale et sur les relations de l'Agence avec les Nations Unies.

Depuis la dernière réunion de ce comité, les programmes de l'Agence ont évolué de manière importante. Le développement du programme de lanceur Ariane V s'est poursuivi de manière satisfaisante avec, bien sûr, les aléas inhérents au développement d'un tel programme. Le premier lancement est actuellement prévu pour la fin 1995-début 1996. En ce qui concerne le programme Ariane IV, qui est actuellement opérationnel, le prochain lancement devrait intervenir avant la fin de la session de notre comité.

Les programmes de vols habités ont été profondément remaniés pour tenir compte, à la fois, des contraintes économiques, des perspectives de coopération avec la Russie et des changements intervenus dans le programme de la station spatiale internationale. Une phase de redéfinition des activités de l'ASE dans ce domaine est en cours. Les résultats seront soumis aux ministres européens compétents au cours du second semestre de 1995. Ils devraient alors décider du programme de l'Agence pour les années à venir.

Dans le domaine des télécommunications, l'Agence a entrepris un programme de satellites de relais de données, DRS, dont le premier exemplaire expérimental, ARTEMIS, sera lancé en 1996.

D'autre part, un programme appelé ARTES doit conduire l'Agence à développer un grand nombre de technologies nouvelles et à s'engager dans des programmes tels que satellites de navigation, de télécommunications avec les mobiles, de petits satellites, etc.

Dans le domaine de l'observation de la Terre, le programme ENVISAT est maintenant financé, ainsi que le programme METEOSAT de deuxième génération. Ces deux satellites seront lancés avant la fin du siècle. Le programme de satellites de météorologie opérationnelle en orbite polaire, METOP, est en cours de définition, et la décision de financer sa réalisation est prévue en 1995.

Le programme scientifique de l'Agence a atteint maintenant un régime de croisière après avoir augmenté, en valeur réelle, de 5 % par an, pendant neuf ans. Le programme s'est développé dans le cadre du plan Horizon 2000 qui fut élaboré il y a 10 ans. Un plan pour le début du siècle suivant est actuellement en cours d'élaboration.

Il faut rappeler que le programme scientifique reste la pierre angulaire de l'Agence spatiale européenne et que les succès de ce programme ont joué un rôle important dans le développement de l'ASE.

J'ai indiqué précédemment que la coopération internationale devenait un élément de plus en plus central dans les activités de l'Agence.

Je souhaite tout d'abord faire part au Comité de l'agrandissement de la famille ASE. À partir du 1er janvier 1995, la Finlande sera le quatorzième membre de l'Agence. À cette date, tous les États membres de l'Agence seront membres de l'Union européenne, à l'exception de la Suisse. L'accord de coopération avec le Canada, qui a permis la participation de ce pays à plusieurs programmes de

l'Agence : observation de la Terre, télécommunications, devrait être renouvelé en 1995.

Des accords de coopération ont été conclus avec plusieurs pays de l'Europe centrale et orientale. Le dernier en date a été conclu avec la Pologne, au début de cette année. De la même manière, le mois prochain, un accord de coopération de même nature sera signé avec la Grèce, à l'occasion d'une visite du Directeur général de l'Agence à Athènes.

Un accord de coopération sera également prochainement conclu avec la Russie. Cet accord a pour objectif de fixer le cadre des travaux conjoints en cours, qui permettront en 1995 de décider dans quels domaines des coopérations à long terme pourront être entreprises entre l'Agence spatiale russe et l'Agence spatiale européenne. Cette coopération devra être mutuellement bénéfique et pourra renforcer les liens entre tous les pays d'Europe.

Les États membres de l'Agence spatiale européenne ont réaffirmé leur volonté de participer au programme de stations spatiales internationales.

Le réexamen des modalités de cette participation a été rendu nécessaire par les changements apportés à ce programme pour des raisons qui lui sont propres ou des raisons qui lui sont extérieures.

L'Agence entend poursuivre cette coopération avec les États-Unis, le Japon et le Canada, et espère beaucoup des perspectives de coopération avec la Russie dans ce programme.

Cette semaine, à Paris, au siège de l'Agence, a lieu la réunion annuelle Japon/ASE, qui permet de faire le point sur les différents domaines de coopération entre les deux parties. Celles-ci ne manqueront pas de souligner avec satisfaction l'accroissement des secteurs dans lesquels s'ébauchent des coopérations et qui font suite à un échange d'informations de plus en plus systématique.

À la suite d'une visite du Ministre chinois compétent au Directeur général de l'Agence, des contacts entre la Chine et l'Agence se sont intensifiés. L'Agence participera, en septembre prochain, à la Conférence ministérielle de Pékin pour le développement des applications spatiales en Asie et dans le Pacifique. Elle coorganise avec la Chine et les Nations Unies un cours sur les applications de la télédétection par radar qui aura lieu à Pékin, en septembre 1994, et prépare une mission européenne en Chine qui favorisera le développement de la coopération.

Une telle mission industrielle a eu lieu avec succès en Inde, en novembre 1993, et elle a été suivie d'une réunion ISRO/ASE qui a permis d'étudier également certaines coopérations mutuellement bénéfiques, dans le cadre de l'accord de coopération entre l'ISRO et l'ASE, qui a été reconduit à cette occasion pour une période de 10 ans.

En Amérique latine, l'Agence et la CONAE de l'Argentine ont organisé le mois dernier les deuxièmes journées euro-latino-américaines de l'espace, qui se sont tenues à Buenos Aires. Cette manifestation a rencontré un succès considérable tant en Europe que dans de nombreux pays de l'Amérique latine. La prochaine manifestation de ce type est envisagée au Mexique.

Pour en terminer avec la coopération internationale, je voudrais souligner que les ministres européens ont indiqué leur souci de faire en sorte que les produits de l'Agence, et tout particulièrement les informations qui proviennent des satellites d'observation de la Terre, contribuent au mieux-être socio-économique des pays en développement. Un groupe de travail a été constitué à cet effet au sein de l'ASE, et il formulera des propositions concrètes dès la fin de cette année. Ce groupe s'inspire notamment de l'expérience des institutions des Nations Unies, des recommandations du CEOS — le Committee on Earth Observation Satellite — qui a été mentionné précédemment par le représentant de l'Allemagne, et du Space Agency Forum, le SAF, ainsi que des travaux entrepris dans ce domaine dans le cadre de l'Union européenne. Toutes ces propositions seront basées sur la nécessité d'assurer la meilleure synergie entre l'Agence et la Commission européenne de Bruxelles.

Je voudrais terminer en indiquant que l'Agence, au nom de ses États membres, coopère étroitement avec les programmes d'applications spatiales des institutions des Nations Unies, tout d'abord avec le Bureau des affaires spatiales en coorganisant ou en participant à la plupart des activités qu'il entreprend. Je ne mentionnerai que le colloque pour les pays en développement organisé conjointement avec les Nations Unies et l'IAF, à Jérusalem, au début du mois d'octobre, et auquel l'ASE apporte une aide financière et contribue des orateurs. L'Agence travaille également avec la FAO, le PNUE et d'autres institutions du système des Nations Unies.

En conclusion, l'Agence spatiale européenne, qui est elle-même le résultat de la volonté politique de 13 et,

bientôt, 14 pays d'Europe occidentale de travailler ensemble dans le domaine spatial, est particulièrement sensible à l'intérêt d'élargir cette coopération au-delà de ses États membres, tant avec les pays qui ont eux aussi d'importants programmes spatiaux qu'avec ceux qui n'ont pas encore atteint ce niveau de développement mais qui peuvent tirer des bénéfices importants de l'utilisation des programmes spatiaux pour le développement socio-économique de leur pays.

La séance est levée à 16 h 15.